



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juillet 2008
Français
Original : anglais

Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen

Additif

Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et en application de la note du Président en date du 19 décembre 2007 (S/2007/749), le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité était saisi le 7 juin 2008 figure dans le document S/2008/10/Add.22, en date du 12 juin 2008.

On trouvera dans le présent additif la liste des questions sur lesquelles le Conseil de sécurité s'est prononcé au cours de la semaine qui s'est achevée le 28 juin 2008. Les dates indiquées pour chaque question sont celles de la première et de la plus récente des séances que le Conseil y a consacrées.

Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) (10 septembre 2001; 23 juin 2008)

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5918^e séance, tenue à huis clos le 23 juin 2008. À l'issue de la séance, conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, un communiqué a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal (S/PV.5918).

Paix et sécurité en Afrique (25 septembre 2007; 24 juin 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à ses 5919^e, 5920^e et 5921^e séances, tenues le 23 juin 2008, et à sa 5924^e séance, tenue le 24 juin 2008. À sa 5919^e séance, le Conseil a invité, en vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, le représentant du Zimbabwe, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Il a invité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer au débat. La 5920^e séance s'est tenue à huis clos. À l'issue de la séance, conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, un communiqué a été publié par les soins



du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal (S/PV.5920). À la 5921^e séance, le Conseil a invité, conformément à la décision prise à la 5919^e séance, le représentant du Zimbabwe, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2008/23). À la 5924^e séance, le Conseil a invité, en vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, les représentants de Djibouti et de l'Érythrée, qui en avaient fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Il a invité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. João Honwana, Directeur de la Division Afrique du Département des affaires politiques, M^{me} Alice Mungwa, Conseillère à la Mission permanente d'observation de l'Union africaine, et M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes, à participer au débat.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan (11 juin 2004; 24 juin 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à ses 5922^e et 5923^e séances, tenues le 24 juin 2008. À sa 5922^e séance, le Conseil a invité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jan Eliasson, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, et M. Salim Ahmed Salim, Envoyé spécial de l'Union africaine pour le Darfour, à participer à l'examen de la question. À la 5923^e séance, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2008/24).

La situation en Guinée-Bissau (6 novembre 1998; 25 juin 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5925^e séance, le 25 juin 2008. Il a invité, en vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, le représentant de la Guinée-Bissau, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Il a invité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Shola Omoregie, Représentant du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, et M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Brésil, à participer au débat.

La situation au Moyen-Orient (18 juillet 1960; 27 juin 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5926^e séance, le 27 juin 2008. Le Conseil a mis aux voix le projet de résolution S/2008/415 élaboré au cours de consultations préalables, qui a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1821 (2008). Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2008/25).

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

(3 octobre 2000; 27 juin 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5927^e séance, le 27 juin 2008. Il a invité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^{me} Lisa Buttenheim, Directrice de la Division Asie et Pacifique du Département des affaires politiques, à participer au débat.